



Offres et coûts des reproductions, recherches et visites guidées

En complément au nouveau Règlement d'utilisation du 1^{er} janvier 2021, il convient d'observer les points suivants:

Reproductions

Conditions d'utilisation

En principe, les usagers sont personnellement responsables du respect des dispositions relatives à la protection des données, au droit d'auteur et au droit de la personnalité, notamment s'ils photographient eux-mêmes des ouvrages appartenant à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

Les reproductions de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne mises à disposition pour téléchargement au format JPEG, dans le Catalogue en ligne des Archives ou d'autres sources, sont soumises aux conditions d'utilisation qui y sont mentionnées.

Les reproductions au format TIFF, fournies sur commande par la Bibliothèque de la Bourgeoisie, ne peuvent être utilisées que pour les motifs convenus et ne doivent pas être transmises à des tiers. Sur demande écrite, la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne peut autoriser l'utilisation ultérieure ou la transmission de ces documents.

Indication des sources et remise d'exemplaires

L'utilisation des fonds ou des reproductions de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne doit être mentionnée dans tous les travaux et publications (également en ligne) par des indications exactes. La citation des fonds de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne correspond au libellé des documents dans le catalogue en ligne des archives (<http://katalog.burgerbib.ch/>) et indiquée comme suit:

Burgerbibliothek Bern, nom, numéro de folio ou de page (si disponible):

Burgerbibliothek Bern, Cod. A 91, f. 3r

Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XVI.23, p. 112

Burgerbibliothek Bern, N Theodor Kocher 21 (9)

Burgerbibliothek Bern, Gr.A.108

Burgerbibliothek Bern, VA BSB 1914

La Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne se verra remettre un exemplaire de tout ouvrage ou toute publication s'appuyant sur ses fonds ou reproductions, gratuitement et de manière non sollicitée. Pour les travaux publiés en ligne, il convient de transmettre l'URL correspondante à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

Photographies

Pour autant que les droits de tiers ne s'y opposent pas, les fonds ne présentant aucun risque en matière de conservation et les fonds accessibles publiquement peuvent être photographiés avec l'accord préalable du personnel de la salle de lecture. Les fonds ne doivent pas être sollicités davantage durant la prise de vue que durant leur consultation. Les documents reliés, en particulier, ne doivent pas être aplatis. L'utilisation d'un trépied ou du flash est interdite.

Restrictions pour raisons de conservation

Les documents en mauvais état de conservation sont exclus de la reproduction.

Qualité

La Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne fournit en général des documents numérisés au format TIFF, avec une résolution de 300 dpi. La résolution du document numérisé peut varier selon la taille de l'original.

Taxe de base et frais de reproduction

Une taxe de base de CHF 30.00 est perçue pour chaque document numérisé qui n'est pas disponible en ligne. Les frais suivants sont également facturés:

Offres et coûts des reproductions

Documents numérisés (originaux jusqu'au format A3) CHF 10.00

Un supplément de CHF 100.00 par reproduction sera facturé pour les demandes spéciales (p. ex. résolution particulièrement élevée)

Reproduction numérique de documents en grand format et d'objets fragiles > Selon devis

Demande comportant plus de 30 reproductions > Selon devis

Photographies professionnelles > Selon devis

Duplicata d'un microfilm > Prix coûtant, au moins CHF 75.00

Envoi par courrier postal (frais de port/emballage) En Suisse: CHF 5.00 / à l'étranger: au moins CHF 10.00

Délai de livraison

Dans la mesure du possible, les reproductions demandées sont réalisées dans les deux semaines et envoyées par voie électronique.

Recherches

Dans le cadre de son mandat de prestation, la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne répond aux demandes des usagers et conseille les visiteurs de la salle de lecture. Pour toute demande dépassant une heure de travail, chaque demi-heure supplémentaire est facturée à hauteur de CHF 50.00.

Des recherches onéreuses de type généalogique ou autre, ainsi que l'établissement de recueils de sources et de transcriptions, ne sont pas effectuées. Pour ces services dépassant l'offre de base, des adresses de tiers ou d'entreprises appropriées peuvent être fournies.

Visites guidées

Pour les groupes, la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne propose des visites thématiques et des introductions au travail avec ses fonds et collections.

L'inscription se fait au moins trois semaines à l'avance. Le nombre de participants est limité et une contribution aux frais peut être demandée.

Entrée en vigueur

Le règlement pour «Offres et coûts des reproductions, recherches et visites guidées» entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Il remplace le règlement daté du 24 juin 2016.